

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juillet 2018</b>	<b>N° 2018-426</b>

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35  
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00  
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55  
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50  
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 6 juillet 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2018-426</b>

---

**BORDEAUX - Parcelle de terrain nu de 209 m<sup>2</sup> située 165 rue Mouneyra, cadastrée HO 91 et 146 -  
Cession à la Commune - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet municipal de restructuration du groupe scolaire Alphonse Dupeux, prévoyant notamment l'aménagement de l'espace public situé entre l'école et l'Eglise du quartier, la ville de Bordeaux a demandé à Bordeaux Métropole d'exercer son droit de préemption urbain à des fins communales sur la parcelle de terrain nu d'une superficie de 209 m<sup>2</sup> située 165 rue Mouneyra à Bordeaux, cadastrée HO 91 et 146 faisant l'objet d'une Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) enregistrée le 26 janvier 2017.

Au terme de la fixation judiciaire du prix de ce bien immobilier, cette acquisition a été complètement régularisée par acte notarié du 6 février 2018 moyennant le prix de 381 170 euros majoré d'une commission d'agence d'un montant de 20 000 euros, des frais d'avocat et de procédure d'un montant de 3 328 euros, ainsi que des frais notariés s'élevant à 8 415,45 euros, soit un coût total de 412 913,45 euros.

A ce jour, les services municipaux envisagent de mettre en œuvre les travaux d'aménagement d'une aire de jeux sur cette parcelle dans la perspective de son ouverture au public fin mars 2019.

A cet effet, il est proposé de procéder à la cession immédiate de ce bien à la ville de Bordeaux.

S'agissant d'une préemption exercée pour le compte de la Commune, ce rachat s'inscrit dans le cadre des règles métropolitaines de portage à savoir sur la base du prix d'acquisition de 381 170 euros majoré des frais d'acquisition relatés ci-dessus, l'ensemble étant à actualiser à la date de signature de l'acte authentique de cession au taux fixé annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Ces conditions de cession n'appellent pas d'objection des services de la Direction de l'immobilier de l'Etat régulièrement consultés au préalable, qui ont délivré leur avis par communiqué n° 2018-33063V1613 du 12 juin 2018.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2018-33063V1613 du 12 juin 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet municipal de réalisation d'une aire de jeux sur la parcelle de terrain nu située 165 rue Mouneyra à Bordeaux nécessite la cession de ce bien à la Commune et ce dans le cadre de la politique foncière métropolitaine,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de céder à la commune de Bordeaux la parcelle de terrain nu d'une superficie de 209 m<sup>2</sup> située 165 rue Mouneyra à Bordeaux, cadastrée HO 91 et 146, moyennant le prix de cette réserve foncière s'établissant à 381 170 € majoré des frais d'acquisition, l'ensemble étant à actualiser au taux fixé annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante au Budget principal de l'exercice en cours au chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>20 JUILLET 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>20 JUILLET 2018</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON

Département :  
GIRONDE

Commune :  
BORDEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
Cité Administrative - Boite 53 Tour B -  
14ème Etage 33090  
33090 BORDEAUX  
tél. 05.56.24.85.97 - fax 05 56 24 86 21

Section : HO  
Feuille : 000 HO 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/02/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







